

Lutte contre la vie chère Le gouvernement durcit le ton



Photo : F.A.

Le ministre délégué Pascal Houangni Ambourouè(M) et le président de la cellule vie chère, Michel Minko(G).



Photo : F.A.

Les opérateurs économiques édifiés sur la nécessité d'appliquer les prix homologués par l'État.

F.A.
Libreville/Gabon

LE ministère de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du développement durable a organisé, le 30 novembre 2016, à l'immeuble Arambo, en collaboration

avec la Direction générale de la concurrence et de la consommation, un séminaire d'information sur le respect des prix réglementés, des marges et des bonnes pratiques d'hygiène. Ce séminaire d'information sur la vie chère intervient dans le prolongement de la rencontre de Franceville, au

cours de laquelle le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba et le Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet ont instruit le ministère de l'Economie de trouver des solutions définitives et modernes en ce qui concerne la problématique de la vie chère.
« Nous avons décidé aujourd'hui, dans le cadre de ce séminaire, d'informer les

opérateurs économiques sur la nécessité de respecter l'applicabilité des prix qui ont été définis par l'Etat gabonais. C'est donc un moment extrêmement heureux aujourd'hui puisque les opérateurs économiques ont pu être édifiés sur les différentes problématiques liées à la vie chère. Mais surtout, le public a pu constater que la probléma-

tique de la vie chère est au cœur de la volonté du chef de l'Etat de faire en sorte que le panier de la ménagère puisse s'améliorer », a déclaré Pascal Houangni Ambouroué, ministre délégué de l'économie. Le respect du plafonnement des prix, reste donc un élément indispensable à l'amélioration du panier de la ménagère.

« Au regard des mesures de l'Oprag, de la CGC et des efforts du gouvernement, des vérifications vont être faites, dès lors que les opérateurs économiques ne respecteront pas ou dévieront des instructions de l'Etat. Ils seront sanctionnés normalement », a indiqué Pascal Houangni Ambouroué.